

Journal le Matin

Quarante-huitième année. — N° 168.

Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

MERCREDI 17 JUIN 1903

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes...
En annuité 10 fr.
En mensuel 1 fr. 50

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ; TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix...
A Tourcoing...
A Valenciennes...
A Lille...
A Paris et à Bruxelles...
En vente à Paris dans toutes les Librairies des gares et dans les principales boutiques.

LES DEUX DYNASTIES

La dynastie des Obrenovitch vient de s'éteindre, emportée dans quelle effroyable tuerie, on le sait trop ! Les Karageorgewitch, qui lui disputèrent le trône, un siècle durant, restent victorieux, debout au milieu des flammes de sang, qui souillèrent l'autre nuit le konak de Belgrade.

Reprendre ainsi la couronne n'est d'ailleurs pas pour les impressionner trop vivement : qu'on en juge !

Leur aïeul Karageorge, le père devenu héraut, était né vers 1770, dans un petit village du district de Krageouvalz. Il montra, dès son enfance, un caractère aussi ardent que la montagne qui lui servit de berceau. Il avait vingt ans, lorsque les Autrichiens firent irruption en Serbie ; il vint s'enfuir avec ses troupeaux. Ce vétéran ne veut pas s'expatrier ; il tient à mourir sur le sol qui le vit naître. Karageorge l'entraîne de force. Mais lorsqu'ils sont arrivés vers les bords de la Save, le vieux rai ne veut plus avancer. « Mon fils, dit-il, ne quittons point notre pays ; nous nous soumettrons et on nous pardonnera ! ». Non, lui répond Karageorge, je ne laisserai pas, c'est à livrer à tes bourreaux. Mieux vaut donner la mort tout de suite ! Et ce père farouche se met à genoux, il demande sa bénédiction au vieillard tremblant, et brisant ensuite sur lui son pistolet, il le tue impitoyablement.

Quellefois Karageorge plaisantait, et ses plaisanteries étaient plutôt d'un goût douteux. C'est ainsi qu'une fois, comme sa sœur allait se marier, il lui offre en dot un certain nombre de ruelles d'habilles choisies parmi les moins bonnes de sa collection.

En son absence, sa mère, voulant favoriser sa fille, modifie quelque peu la dot ; elle remplace les mauvaises ruelles par des bonnes. Karageorge s'en aperçoit ; il entre dans une colère violente, et pour punir sa mère, il saisit une des ruelles, et lui en colle entièrement la tête. Puis, honteux de son acte, il court se cacher en maugrant, au fond des bois. La pauvre femme ne trouve qu'un mot à dire en se dégageant : « Ah ! le vilain George, le vilain noir ! Elle en fut quitte pour quelques piécques d'habilles. Quel joli trait, n'est-ce pas ! On connaît le traitement qu'il fit subir à sa sœur. Celui-ci ayant été convenu d'un crime odieux, Karageorge le pendit à la maison avec le licot de son cheval.

L'année suivante, le récit d'un voyage à Belgrade fut allégué au caractère de ce jeune homme. « Quand il n'était pas animé ni par le vin ni par les coups de fusil, ni par la construction, on le voyait souvent rester une journée entière sans prononcer un parole ».

Un tel homme devait être un ennemi terrible pour les Turcs. A lutter contre eux, il acquit beaucoup de gloire. C'est à Mischel, en 1804, qu'il réussit à les battre complètement, ainsi que les Bulgares, leurs alliés. Cette victoire, et la prise de Belgrade qui suivit, furent les deux faits qui cimentèrent l'indépendance de la Serbie. En 1807, le héros serbe était reconnu comme héraut par la Porte ; la Serbie, quoiqu'elle n'eût encore acquis son autonomie, et pouvait enfin respirer l'air de la liberté après tant d'années de servitude.

Mais en 1813, la fortune tourne. Les Turcs reviennent, et Karageorge, traître, abandonné par les siens, est contraint de s'enfuir devant eux.

C'est alors que le premier des Obrenovitch, Miloh, se lève à son tour contre les envahisseurs, et est assez vaillant pour les repousser. Naturellement, il veut jouir de son triomphe, et lorsque Karageorge se présente en rival, Miloh n'hésite pas ; il donne l'ordre d'assassiner son adversaire ; bientôt, deux pacheurs lui apportent la tête de Karageorge. A cette vue Lioubitza, la femme de Miloh, est émue ; elle contempera les traits du vainqueur de 1801, et les coups de lance et de baïonnette.

Mais les Turcs rétrogradent ce triomphe à Miloh, et celui-ci, tout en faisant rendre les plus grands honneurs au corps de Karageorge, envoie sa tête à Constantinople. Là, le chef de l'illustre vainqueur de Mischel fut attaché à la porte du sérail, et exposé aux rires de la multitude.

On pense rêver à lire ces anecdotes, dont se recommande amplement le carnage de l'autre nuit. Ne se croirait-on pas revenu aux drames de Byzance, aux linceuls et aux mystères de l'Islam ?

Miloh conserva le pouvoir jusqu'en 1842, époque à laquelle Karageorgewitch le lui disputa avec succès. Mais, en 1858, un Obrenovitch reprit le dessus ; il laissa plus tard le trône à son neveu, un jeune homme de quinze ans, élevé dans un lycée de Paris. Celui-là même qui devait être connu sous le nom de Milan I^{er}.

Depuis son mariage avec la reine Nathalie, Milan eut un nouveau Alexandre, lequel grandit au milieu de douleurs, et dont les yeux semblaient regarder toutes choses avec mélancolie, et quel que peu de travers, comme chevachait d'ailleurs, sur son nez ce binocle qui ne le quittait jamais. Figure égyptienne, aujourd'hui disparue, et que les conseils d'une mère n'ont pas préservée de la catastrophe finale.

INFORMATIONS

LE BUDGET DES CULTES
Paris, 15 juin. — M. Marcel Sembat, reprenant une ancienne proposition de M. Yves Guyot, va déposer un projet tendant à répartir le crédit affecté aux cultes entre les communes, de façon à faire retomber le soin de répartir le service des cultes comme elles l'entendent.

LES VALEURS RECOMMANDÉES
Paris, 15 juin. — M. Trouillet a déposé un projet de loi relatif aux envois postaux de valeurs déclarées. C'est ainsi que seront admis au bénéfice de l'assurance, les valeurs, papiers de toute nature. La garantie réservée actuellement aux valeurs payables au porteur s'étendrait à tous ces titres mixtes ou nominatifs. Enfin, le montant des déclarations qui, actuellement, ne peut dépasser 10.000 francs, serait illimité et le taux de l'assurance fixé à 10 centimes par 1.000 francs.

LES PATENTES
M. Merliou a déposé devant la Commission des patentes les conclusions de son rapport qui ont été ap-

prochées malgré une vive opposition de la minorité qui a protesté contre les nouveaux impôts qui frappent les grands magasins, les brasseries, les Compagnies de tramways et principalement le commerce des vins et spiritueux.

UN PLEFET ET UN SOUS-PLEFET
« CARMAGNOLANT »
Paris, 15 juin. — Le 7 juin dernier, à Aurillac, le Préfet du Cantal Ramonet, et le sous-préfet de Murat, Gérin-Roze, étaient à la tête d'une bande de manifestants qui se procuraient les rues de la ville en chantant la *Charmante* et en lançant des pierres sur les maisons de quelques particuliers.

M. Firmin Faure interpellera, sur ces faits, le Président du Conseil. La discussion a été fixée à quinzaine, d'un commun accord. Mais il est à croire que la majorité renverra cette interpellation à la suite.

LA VISITE DE M. LOURET AU VATICAN
Londres, 15 juin. — La *Daily Chronicle* publie un dépêche de son correspondant de Rome disant que de bonne source que les négociations entre la France et le Vatican pour la réimpression de M. Louret par le Pape sont définitivement rompues. M. Louret ayant demandé à être reçu en qualité de Président de la République, et le Pape ne voulant pas créer de précédent. (Sous réserve.)

LES MANIFESTATIONS ANTIRELIGIEUSES
LES TROUBLES DE NANTES
Terrible bataille entre catholiques et socialistes. La mort de M. Gaudin. — Etat grave du président de la Libre Pensée. — L'assaut de la Préfecture. — Un peloton de gendarmes prisonniers des manifestants. — Démission de la municipalité.

Nantes, 15 juin. — La plus sanglante des collisions qui se soient produites dans ce pays, a eu lieu hier à Nantes, au cours de manifestations antireligieuses, organisées par des socialistes. Les catholiques, qui venaient du sortir de l'église Saint-Pierre, rencontrèrent les socialistes.

Les derniers agents de la police, qui se trouvaient devant l'Internationale et les environs de la cathédrale, ont été dispersés par des coups de feu. La collision se produisit aussitôt. Les catholiques, exaspérés par la grossière et provocante attitude des catholiques, ripostèrent par des coups de canne aux coups de gendarme socialistes. Pendant quelques minutes, ce fut une bataille terrible. On ne voyait que poings se lever, cannes s'abattre, hommes renversés et blessés.

C'est dans cette mêlée que M. Pierre Gaudin, président du journal *Le Matin*, fut tué. Quant au préfet, il eut la mort. Le président de la Libre Pensée, M. Lejeune, dont on a, à tort, annoncé la mort, était dans un état piteux. Il avait eu la tête fracturée. A l'heure où nous écrivons, on n'est pas sûr qu'il ne soit pas encore en vie. L'opération du trépan, qui l'on croit nécessaire, n'aura pas lieu.

Un des blessés dans les troubles d'hier, M. D. Lamour, est mort. Les autres blessés, en un grand nombre, furent conduits et pansés au poste de la mairie.

C'est après cette sanglante bataille que les catholiques, au nombre de sept à huit mille, se rendirent à la préfecture, pour protester contre l'insulte faite au préfet, et l'attaque de la police, qui tourna les provocations des socialistes.

La préfecture fut, pour ainsi dire, prise d'assaut, le grès du jardin fut défoncé, la marquise renversée et les fenêtres des premiers étages brisées. Les diables arrivèrent aussitôt, dévalant vers la place et renouant les manifestants jusqu'à la rue Royale.

La, de nouvelles scènes sanglantes se produisirent. Les catholiques, furieux de la réponse faite à leurs délégués par le préfet, se mirent à frapper les socialistes, qui, à leur tour, arrachèrent les mâts et les balustrades vertes qui ornent la rue et en jonchèrent le sol, afin d'empêcher les dragons, qui étaient signalés, d'arriver jusqu'à eux.

La sortie de la procession. On sait comment M. Allemane tint sa promesse.

L'entre-deux catholiques avec le préfet.
M. Hellias menace les délégués de son revolver.

Nantes, 5 juin. — Quand les délégués des catholiques entrèrent à la Préfecture, dans sa pièce où se tenait M. Hellias, le préfet, qui se crut de la liberté d'opinion, qu'il avait soulevé la bienvenue à M. Allemane, termina ainsi son récit des manifestations : « En Nantes, nous avons le devoir avec tous les gens sages et les citoyens, pour épargner à Nantes la douleur de voir enfanter nos rues ».

UN appel au calme du journal socialiste
« Le Populaire »

Ajoutons que les meneurs des manifestations antireligieuses sont eux-mêmes effrayés de leur œuvre.

A J HAVRE
Le Havre, 15 juin. — Les socialistes, qui ont essayé, hier, de provoquer des troubles à Monteville, au cours de la procession, ont été dispersés par la police. M. Lejeune, qui se trouvait à la tête de la manifestation, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

A SAINTE-FOY-LES-LYON
Sainte-Foy-Les-Lyon, 15 juin. — Le Préfet de Rhône a pris prétexte des incidents de la procession de la Sainte-Foy, pour interdire sa sortie de la commune de Sainte-Foy-Les-Lyon.

A LIMOGES
Limoges, 15 juin. — Hier, au moment où la procession sortait de l'église, des socialistes se précipitèrent sur elle. Une mêlée générale se produisit. Les socialistes eurent bientôt se disperser et la procession se déroula ensuite sans incident.

A ALBERT
L'ex-abbé Charbonnel coupé

Albert, 15 juin. — Bien que la procession ait été interdite par la police, les socialistes et les libéraux de tout le pays ont voulu assister à la procession de la Sainte-Foy. L'ex-abbé Charbonnel devait faire une conférence. Le évêque des habitants d'Albert se rendit aux abords de l'hôtel où se trouvait l'abbé, et pendant que l'abbé Charbonnel était en train de monter à l'église, il fut arrêté par la police et conduit à la gare. Les gendarmes furent les protéger contre la foule menaçante.

UNE INFORMATION SENSATIONNELLE
Un ultimatum de l'Angleterre à la Russie

Londres, 15 juin. — La feuille dominicale républicaine *Reynold's*, affirme aujourd'hui, que le gouvernement anglais, vient d'envoyer à la Russie une note excessivement énergique, au sujet de la récente expulsion, de saint-Petersbourg, d'un citoyen anglais, le correspondant du *Times*, de la capitale moscovite. La note, ajoute notre confrère, a toute la forme d'un ultimatum, et nous attendons la réponse avec une vive curiosité.

D'après la même information, la flotte anglaise aurait reçu des instructions sévères et l'on devrait s'attendre à des développements sensationnels si la réponse de la Russie à la note du « Foreign-Office » n'est pas satisfaisante.

Nous laissons, bien entendu, au journal londonien, la responsabilité de ces graves informations.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du lundi 15 juin 1903.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Etienne, vice-président.

Le tableau servant à déterminer la part de dépense à faire par les communes au moyen des ressources provenant de l'impôt et le montant de la subvention qui doit leur être allouée pour l'assistance, en égard à la valeur du cadastre communal par kilomètre carré.

M. LACOMBE soutient un autre amendement. M. LEBLANC demande à la Chambre de voter le projet de loi. Il estime surtout que, de nombreux orateurs en ayant montré les difficultés financières, les Conseils généraux sont peut-être en mesure de faire des propositions de loi, au sujet de la subvention qui doit leur être allouée pour l'assistance, en égard à la valeur du cadastre communal par kilomètre carré.

M. LEBLANC soutient un autre amendement. M. LEBLANC demande à la Chambre de voter le projet de loi. Il estime surtout que, de nombreux orateurs en ayant montré les difficultés financières, les Conseils généraux sont peut-être en mesure de faire des propositions de loi, au sujet de la subvention qui doit leur être allouée pour l'assistance, en égard à la valeur du cadastre communal par kilomètre carré.

M. LEBLANC soutient un autre amendement. M. LEBLANC demande à la Chambre de voter le projet de loi. Il estime surtout que, de nombreux orateurs en ayant montré les difficultés financières, les Conseils généraux sont peut-être en mesure de faire des propositions de loi, au sujet de la subvention qui doit leur être allouée pour l'assistance, en égard à la valeur du cadastre communal par kilomètre carré.

M. LEBLANC soutient un autre amendement. M. LEBLANC demande à la Chambre de voter le projet de loi. Il estime surtout que, de nombreux orateurs en ayant montré les difficultés financières, les Conseils généraux sont peut-être en mesure de faire des propositions de loi, au sujet de la subvention qui doit leur être allouée pour l'assistance, en égard à la valeur du cadastre communal par kilomètre carré.

M. LEBLANC soutient un autre amendement. M. LEBLANC demande à la Chambre de voter le projet de loi. Il estime surtout que, de nombreux orateurs en ayant montré les difficultés financières, les Conseils généraux sont peut-être en mesure de faire des propositions de loi, au sujet de la subvention qui doit leur être allouée pour l'assistance, en égard à la valeur du cadastre communal par kilomètre carré.

M. LEBLANC soutient un autre amendement. M. LEBLANC demande à la Chambre de voter le projet de loi. Il estime surtout que, de nombreux orateurs en ayant montré les difficultés financières, les Conseils généraux sont peut-être en mesure de faire des propositions de loi, au sujet de la subvention qui doit leur être allouée pour l'assistance, en égard à la valeur du cadastre communal par kilomètre carré.

M. LEBLANC soutient un autre amendement. M. LEBLANC demande à la Chambre de voter le projet de loi. Il estime surtout que, de nombreux orateurs en ayant montré les difficultés financières, les Conseils généraux sont peut-être en mesure de faire des propositions de loi, au sujet de la subvention qui doit leur être allouée pour l'assistance, en égard à la valeur du cadastre communal par kilomètre carré.

M. LEBLANC soutient un autre amendement. M. LEBLANC demande à la Chambre de voter le projet de loi. Il estime surtout que, de nombreux orateurs en ayant montré les difficultés financières, les Conseils généraux sont peut-être en mesure de faire des propositions de loi, au sujet de la subvention qui doit leur être allouée pour l'assistance, en égard à la valeur du cadastre communal par kilomètre carré.

M. LEBLANC soutient un autre amendement. M. LEBLANC demande à la Chambre de voter le projet de loi. Il estime surtout que, de nombreux orateurs en ayant montré les difficultés financières, les Conseils généraux sont peut-être en mesure de faire des propositions de loi, au sujet de la subvention qui doit leur être allouée pour l'assistance, en égard à la valeur du cadastre communal par kilomètre carré.

M. LEBLANC soutient un autre amendement. M. LEBLANC demande à la Chambre de voter le projet de loi. Il estime surtout que, de nombreux orateurs en ayant montré les difficultés financières, les Conseils généraux sont peut-être en mesure de faire des propositions de loi, au sujet de la subvention qui doit leur être allouée pour l'assistance, en égard à la valeur du cadastre communal par kilomètre carré.

M. LEBLANC soutient un autre amendement. M. LEBLANC demande à la Chambre de voter le projet de loi. Il estime surtout que, de nombreux orateurs en ayant montré les difficultés financières, les Conseils généraux sont peut-être en mesure de faire des propositions de loi, au sujet de la subvention qui doit leur être allouée pour l'assistance, en égard à la valeur du cadastre communal par kilomètre carré.

M. LEBLANC soutient un autre amendement. M. LEBLANC demande à la Chambre de voter le projet de loi. Il estime surtout que, de nombreux orateurs en ayant montré les difficultés financières, les Conseils généraux sont peut-être en mesure de faire des propositions de loi, au sujet de la subvention qui doit leur être allouée pour l'assistance, en égard à la valeur du cadastre communal par kilomètre carré.

M. LEBLANC soutient un autre amendement. M. LEBLANC demande à la Chambre de voter le projet de loi. Il estime surtout que, de nombreux orateurs en ayant montré les difficultés financières, les Conseils généraux sont peut-être en mesure de faire des propositions de loi, au sujet de la subvention qui doit leur être allouée pour l'assistance, en égard à la valeur du cadastre communal par kilomètre carré.

M. LEBLANC soutient un autre amendement. M. LEBLANC demande à la Chambre de voter le projet de loi. Il estime surtout que, de nombreux orateurs en ayant montré les difficultés financières, les Conseils généraux sont peut-être en mesure de faire des propositions de loi, au sujet de la subvention qui doit leur être allouée pour l'assistance, en égard à la valeur du cadastre communal par kilomètre carré.

M. LEBLANC soutient un autre amendement. M. LEBLANC demande à la Chambre de voter le projet de loi. Il estime surtout que, de nombreux orateurs en ayant montré les difficultés financières, les Conseils généraux sont peut-être en mesure de faire des propositions de loi, au sujet de la subvention qui doit leur être allouée pour l'assistance, en égard à la valeur du cadastre communal par kilomètre carré.

La proposition de loi est renvoyée à la Commission de l'armée. Demain, séance à deux heures. La séance est levée à huit heures cinq.

LES AFFAIRES RELIGIEUSES
Les notes diplomatiques entre la France et le Vatican. — Publication du Livre Jaune

Paris, 15 juin. — On assure que M. Delcassé a remis au Conseil des Ministres de la question du Livre Jaune sur les affaires religieuses.

M. Delcassé fera connaître à ses collègues le sens de la réponse qu'il compte faire à la question de M. le comte d'Aunay, sénateur. Nous croyons savoir à ce propos qu'il y a en préparation à l'imprimerie un Livre Jaune, non pas un, mais deux livres jaunes, ou, pour plus exact, une publication complémentaire au Livre Jaune.

La première de ces publications a trait aux congrégations. La seconde aurait trait aux congrégations et notamment à la nomination des évêques. Dans le cas où le ministre, la publication de ces deux livres doit être considérée. On peut donc considérer la publication de ces livres jaunes comme imminente.

LA RÉVOLUTION EN SERBIE
L'ÉLECTION DU NOUVEAU ROI

La séance du la Skoupchtina. — Le prince Pierre Karageorgewitch élu à l'unanimité. — Rétablissement de la Constitution de 1888.

Belgrade, 15 juin. — La nuit a été tranquille et le jour commence dans le plus grand calme. Il pleut à torrents. La Chambre et le Sénat se sont réunis séparément, à 9 heures, pour lire leur bureau.

La séance de la Skoupchtina a été ouverte à 11 heures dans la grande salle des fêtes du palais royal, contigu au vieux palais, où le roi et la reine ont été assésés. On remarque beaucoup de journalistes étrangers et des dames en grand nombre.

La troupe, comprenant deux bataillons d'infanterie en grande tenue, se tient, l'arme au bras, devant le palais.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Velimirovitch, président du Sénat. M. Arakonovitch, chef du gouvernement actuel, a la parole. Il donne lecture d'une courte déclaration exposant les faits sans les apprécier, expliquant le rôle des hommes qui par patriotisme ont accepté transitoirement le pouvoir et invitant enfin l'assemblée à rétablir la Constitution de 1888 et à élire le nouveau roi.

On procède ensuite au vote. A l'unanimité, le prince Pierre Karageorgewitch est proclamé roi. La Skoupchtina décline en même temps le rétablissement de la Constitution de 1888. C'est son compliment de bienvenue au prince Pierre qui avait exprimé ses sympathies pour le régime de liberté institué par cette Constitution.

Dis que l'élection a été connue en ville, la population s'est livrée à des manifestations enthousiastes et chaleureusement acclamé le nouveau souverain.

Belgrade, 15 juin. — Le scrutin pour l'élection du nouveau roi a eu lieu par appel nominal. De longs applaudissements saluèrent le résultat du scrutin. Le Ministre de la Justice se monta aussitôt au balcon du palais et annonça le résultat de l'élection à la foule qui était rassemblée sur la place. On tira alors 101 coups de canon. Belgrade est en fête. Déjà les officiers portent des cocardes aux initiales de Pierre Karageorgewitch.

La proclamation du nouveau roi au peuple serbe

Genève, 15 juin. — Le prince Pierre a déclaré, dans une interview, qu'il a accepté la couronne et qu'il portera comme roi le nom de Pierre I^{er}. Le nouveau roi se déclare profondément ému de la confiance qui lui est témoignée, bien qu'il s'attendit à la nouvelle qu'il vient de recevoir. Il a adressé au peuple serbe une proclamation qui sera sans doute affichée et lue dans la soirée en Serbie. Dans cette proclamation, le roi remercie le peuple serbe qui a voulu reprendre les traditions de ses ancêtres. Il déclare qu'il sera fidèle à ces traditions et s'inspirera tout spécialement du souvenir de son regretté père.

Le nouveau roi donne sa parole qu'il laissera dans l'oubli tout ce qui s'est passé pendant les 40 dernières années ; il ne conservera aucune rancune contre ceux qui l'ont combattu. Il respectera les droits de tous les fonctionnaires, qu'il invite à rester dans la plus stricte légalité et à reprendre normalement leurs fonctions.

Le nouveau roi partira probablement de Genève vendredi, jeudi soir. Il emportera son personnel suisse. La demeure du roi est surveillée par des agents cyclistes. Les visites affluent et le registre de félicitations se couvre de signatures.

APRÈS LE DRAME
L'enquête du ministre de la justice

Vienne, 15 juin. — Une dépêche de Belgrade donne des détails intéressants sur les premiers résultats de l'enquête ordonnée par le nouveau Ministre de la Justice. D'après cette dépêche, sujette à caution comme tout ce qui vient de la capitale serbe, on aurait trouvé dans le Cabinet de travail du roi des documents compromettants et en particulier la preuve écrite de sa main que le capitaine Lunjevitch, frère de la reine, devait être proclamé héritier du trône le 15 juin. L'état de siège devait être proclamé en même temps et l'on devait fusiller un certain nombre de personnages, notamment le général Bussa Avakovitch, commandant la division de Nisch, M. Avakovitch, Président actuel du Conseil des Ministres et M. Sivkivitch, Ministre de la Justice.

On aurait également découvert une lettre du colonel Stevovitch, qui avertissait le roi Alexandre du complot. Cet officier s'est d'ailleurs suicidé, comme on sait.

Enfin, on aurait saisi une lettre privée de M. Milovitch, ministre de Serbie à Rome, qui conseillait au roi d'employer les moyens extrêmes contre les radicaux et une lettre de l'ex-ministre des finances, M. Popovitch à la reine. Celui-ci serait sur le point d'être arrêté.

La chambre du roi était en ordre et rien n'y trahissait le terrible drame qui vient d'ébranler le konak. Mais en ouvrant la porte du boudoir attenant à la chambre à coucher, on se trouva en présence d'un désordre indescriptible. Le magnifique vase de Sèvres dans par le président Carnot au roi Alexandre, gisant à terre, réduit en morceaux et en miettes. Des meubles, chandeliers et ornements de sang étaient couverts de la tapis. Dans la chambre à coucher, le grand lit à quatre colonnes était couvert de plâtras détachés du plafond. La porte menant à la salle de bains était écroulée de sang et l'on voyait sur le tapis la trace de corps sanglants traînés de pièce en pièce.

Comment le Tsar a prit l'assurance

On mande de Saint-Petersbourg au *Daily Mail* : « Lorsque le comte Ludendorff arriva au Tsar le tragédie de Belgrade, l'Empereur s'écria, les larmes aux yeux : « Nous sommes responsables de ce meurtre ; nous aurions dû mieux veiller sur lui ».

Le pape et la reine Nathalie

Rome, 15 juin. — On assure que le Pape a adressé un télégramme de condoléances à la reine Nathalie. Le Pape lui dit qu'il demande à Dieu de lui donner